

STRUCTURES



SESSIONS « HANDICAP » PROPOSEES AUX STRUCTURES

Préalable : Les sessions proposées ont l'ambition de sensibiliser nos militants à la problématique du handicap, c'est-à-dire de porter un autre regard sur la personne handicapée. Nous pouvons ainsi, en tant que syndicalistes contribuer à l'insertion du salarié handicapé, c'est aussi l'occasion de mettre en adéquation nos actes avec nos valeurs.

La contribution financière proposée aux organisateurs de ces sessions n'est pas une aide pour le fonctionnement de leur structure, mais une bonne utilisation de la subvention AGEFIPH soumise à contrôle par un organisme extérieur.

1 - Sessions « découvertes »

→ Parcours de la personne handicapée et connaissance des aides de l'Agefiph.

Cette session permet de comprendre que par son approche globale de la personne handicapée et l'ambition affichée de compenser son handicap tout au long de sa vie, la loi contraint l'ensemble de la société à porter un nouveau regard sur le handicap. Centrée sur la personne handicapée et la création d'une maison départementale, la loi révolutionne les données en matière de scolarité, d'études supérieures, d'accessibilité mais également d'emploi sur la personne handicapée.

Elle conduit ainsi l'entreprise à s'adapter dans sa politique d'embauche au salarié handicapé, engagement qui passe par un dialogue social constructif avec les organisations syndicales.

- **Durée** : 2 à 3 heures
- **Intervenant** : J-Y Collas, Conseiller Accompagnement Handicap, (co - animation possible)
- **Public** : tous militants actifs et responsables fédéraux, syndicaux, régionaux ou départementaux
- **Organisation** : peut s'accoler à tous types de réunions : CA, congrès, spécifique, bureau élargie...
- **Participants** : 25 à 30 minimum (dont 5 s'engageant à répondre à un évaluateur extérieur)
- **Indemnisation** : participation forfaitaire, sous réserve d'un budget prévisionnel validé par la Confédération + 25 à 30 clefs USB pré-remplies. Conditions particulières pour des dîners débats ou des petits-déjeuners (contacter collas@cfecgc.fr)
- **JUSQU'À CONCURRENCE DE 5 SESSIONS DE 25 À 30 PARTICIPANTS PAR AN RENOUELÉ UNE FOIS**



Structures

... / ...

2- Sessions « accords »

- **Connaissance générale de la problématique « handicap » complétée des notions nécessaires à la négociation d'un accord d'entreprise afin que les partenaires sociaux puissent jouer pleinement leur rôle dans cette négociation et d'information des aides de l'AGEFIPH en matière d'emploi.**

Cette session doit permettre aux structures d'armer leurs militants, pour participer de façon dynamique aux accords obligatoires, et de ne plus signer des accords de façade destinés à permettre aux employeurs de s'absoudre à bon compte de leurs obligations.

- **Durée** : 3 heures
- **Intervenant** : entre autre, J-Y Collas Conseiller Accompagnement Handicap, (co - animation possible)
- **Public** : DS, CHSCT et tout négociateur d'accord d'entreprise
- **Organisation** : peut s'accoler à tous types de réunions : CA, congrès, spécifique, bureau élargi...
- **Participants** : 18 à 20 minimum (dont 3 s'engageant à répondre à un évaluateur extérieur)
- **Indemnisation** : participation forfaitaire, sous réserve d'un budget prévisionnel validé par la Confédération + 18 à 20 clefs USB pré-remplies. Conditions particulières pour des dîners débats, des petits-déjeuners ainsi que les Inter-centre (contacter collas@cfecgc.fr)
- **JUSQU'À CONCURRENCE DE 10 SESSIONS DE 18 À 20 PARTICIPANTS PAR AN RENOUELÉ UNE FOIS**